ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 124981

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le nombre de cambriolages des habitations principales qui a fortement augmenté (+ 17,5 % soit 28 726 actes de plus) entre octobre 2010 et septembre 2011 par rapport à la période correspondante de 2009 et 2010, selon le bilan mensuel de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publié récemment. Si les atteintes aux biens sont en baisse, le nombre de violences contre les personnes continue à augmenter comme les violences à caractère sexuel et les escroqueries. Il lui demande les efforts que son Gouvernement entend mettre en place afin d'améliorer la situation et mobiliser les acteurs de la sécurité.

Texte de la réponse

La politique de sécurité menée depuis 2002 produit des résultats positifs concrets. La comparaison avec la situation qui prévalait entre 1997 et 2002 l'illustre particulièrement. Entre 1997 et 2002, la délinquance générale avait augmenté de 17,8 %. Depuis 2002, elle a reculé de 17 %, alors que la population française a augmenté dans le même temps de 3,2 millions d'habitants. Le résultat humain de cette politique est important : plus de 500000 victimes ont été évitées depuis 2002. En 2011, la détermination du Gouvernement et la mobilisation totale des policiers et des gendarmes ont permis de faire reculer une fois encore la délinquance. L'année 2011 constitue en effet la neuvième année consécutive de baisse de la délinquance générale (- 0,34 %). Le taux d'élucidation des crimes et délits, principal indicateur de l'efficacité des forces de l'ordre, s'est encore amélioré (38,62 %, contre 37,44 % en 2010). La délinquance de proximité, qui affecte le plus la vie quotidienne des Français, a baissé de plus de 4 % en 2011. Cette politique sera poursuivie et amplifiée en 2012, avec notamment pour objectif d'améliorer encore les résultats encourageants obtenus dans la lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique. Il convient sur ce point de souligner que, pour la première fois, les violences aux personnes ont été en 2011 quasiment stables (+ 0,14 %), confirmant la tendance à l'endiguement de ce phénomène observée depuis plusieurs années. Les coups et blessures volontaires diminuent en particulier de 0,34 %. Plusieurs actions voulues par le ministre de l'intérieur permettront de conforter cette évolution. Il en est ainsi des mesures prises pour favoriser le développement et l'efficacité de la vidéoprotection, ainsi que des actions mises en oeuvre pour accroître la présence des forces de l'ordre sur la voie publique. La généralisation des « patrouilleurs de la police nationale » garantit une présence accrue sur le terrain, avec un impact direct sur la petite et moyenne délinquance, tout en permettant une présence de terrain plus proche et plus à l'écoute des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, qui améliore le sentiment de sécurité. Dans quelques domaines toutefois, les résultats exigent des progrès supplémentaires. Le ministre de l'intérieur a ainsi donné des instructions fermes aux forces de l'ordre pour que la mobilisation soit renforcée dans la lutte comme les cambriolages, qui ont augmenté en 2011 de 5 %. Dans le cadre du plan d'action opérationnel spécifique qui s'est en particulier traduit par la création dans tous les départements de cellules anti-cambriolages, policiers et gendarmes s'attachent à recourir systématiquement à la police technique et scientifique et développent des patrouilles spécifiques anticambriolages. Plusieurs initiatives prises par le ministre devraient permettre une lutte

plus efficace contre ce phénomène, notamment le développement des actions partenariales dans les quartiers, les lotissements ou les zones pavillonnaires, avec le dispositif de participation citoyenne permettant des actions de sensibilisation à la prévention (« voisins vigilants »). Le combat contre la délinquance va s'amplifier dans les mois à venir avec pour double objectif de continuer à faire reculer la délinquance et de rassurer nos concitoyens. L'Etat s'engage totalement dans la sécurité de nos concitoyens et le ministre de l'intérieur a pris d'importantes décisions pour accroître la capacité opérationnelle des forces de sécurité (recrutements complémentaires d'adjoints de sécurité, contingent exceptionnel de vacations de réservistes de la police nationale, heures supplémentaires rémunérées, etc.). Le ministre de l'intérieur souhaite que ce combat soit aussi celui de l'ensemble des acteurs de la sécurité, notamment des maires.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 124981
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13227
Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4126